

PROJET DE LOI

- 1° *autorisant la ratification d'un Accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la République du Zimbabwe ;*
- 2° *autorisant l'approbation d'un Accord interne entre les Etats membres de la Communauté économique européenne, modifiant l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, signé le 20 novembre 1979.*

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7° législ.) : 488, 591 et in-8° 79.

Sénat : 143 et 241 (1981-1982).

Article premier.

Est autorisée la ratification de l'Accord relatif aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la République du Zimbabwe, le 4 novembre 1980, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Art. 2.

Est autorisée l'approbation de l'Accord interne entre les Etats membres de la Communauté économique européenne, modifiant « l'Accord interne relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté signé le 20 novembre 1979 », Accord conclu le 16 novembre 1980 par les Etats membres réunis au sein du Conseil des ministres de la Communauté et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 7 avril 1982.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) Voir le texte annexé au document n° 488 Assemblée nationale (7^e législature).